



**DELIBERATION n° 39-2020**  
**En date du 16 juillet 2020**

**Portant sur les attributions de subventions  
aux associations pour l'année 2020**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie (salle des fêtes) le 16 juillet 2020 à 20h00 selon la convocation en date du 9 juillet 2020, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mme Virginie BASSALER, étant secrétaire de séance.

**Sont présent(e)s :** M. GARESTIER Joël, Maire,  
M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, Mme CARRILLO Martine,  
Mme Régine DE PAIVA, Adjoints.  
M. GLANDUS Bernard, Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. GIRARD Stéphane, Mme  
DESMOULIN Christelle, Mme BASSALER Virginie, M. Jean-Philippe NANEIX, Mme Emilie  
TALLET, M. André GAILLARD, M. Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

**Absent(e)s excusé(e)s :** M. VERGER Manuel, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoints. Mme  
CHABROUX VICENTE Patricia, M. SIMON Patrick, M. PEAUDECERF Sébastien, Mme  
TOUCAS Hélène, Mme COUTY Isabelle, M. Brice APPERT, Mme Océane MICAUD, Mme  
Claude THIBAUT GUILLON, Conseillers Municipaux.

**Absent(e)s ayant donné procuration :**  
Mme BASSALER Virginie reçoit le pouvoir de M. Manuel VERGER,  
M. HENRY Philippe reçoit le pouvoir de M. GARCIA Jean-Luc,  
M. GLANDUS Bernard reçoit le pouvoir de Mme CHABROUX VICENTE Patricia,  
Mme DESMOULIN Christelle reçoit le pouvoir de M. PEAUDECERF Sébastien,  
M. Jean-Philippe NANEIX reçoit le pouvoir de Mme TOUCAS Hélène,  
Mme Régine DE PAIVA reçoit le pouvoir de Mme COUTY Isabelle,  
M. GIRARD Stéphane reçoit le pouvoir de M. Brice APPERT,  
Mme CARRILLO Martine reçoit le pouvoir de Mme Océane MICAUD,  
M. André GAILLARD reçoit le pouvoir de Mme Claude THIBAUT GUILLON.

Le maire propose au Conseil Municipal pour l'exercice 2020 d'octroyer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS 2020</b>	
<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNE</b>	
Amicale du Personnel de la Commune	2 200€
Asolim	75€
Association 2000 Pattes	200€
Association Club Bel Automne	1 000€
ACCA	580€
Association Gym Club	800€
Association KM42	1 300€
ASSJ FOOT	880€
Badminton Martellois	890€
Comité des Fêtes	1 500€
FNACA	200€

Handball Club Martellois	970€
Judo Club du Taurion	220€
Just à Vélo	390€
La Compagnie de l'hypocampe	150€
La Croix Rouge Section St Just	1 000€
Les Ailes Martelloises	180€
Mecan'x	200€
Passion Danse St Just le Martel	440€
St Just Culture Loisirs	1 930€
Sporting Basket Club	300€
Tennis Club Aureil St Just Eyjeaux	490€
Union Fédérale limousine des anciens combattants Section St Just	420€
Volleyball Club Martellois	150€
<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>	
Association des scléroses en plaques (AFSEP)	50€
Associations des chiens guides d'aveugles	50€
CHAL Action d'animation Hôpital Chastaingt	50€
Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale	50€
FNATH Section Panazol	160€
France Victime 87	50€
Ligue des droits de l'homme 87	50€
Ligue nationale contre le cancer comité départementale (HV)	50€
Prévention Routière 87	50€
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	
Association KM42	1 000€
FNACA Féd Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	260€
Les Cavaliers de Bellefond	100€
Old School Customs 87	150€

Le total général s'élève à 18 535 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité :

#### DECIDE

**Article 1 :**

D'octroyer, pour l'exercice 2020, les subventions aux associations selon le tableau présenté ci-dessus.

**Article 2 :**

De donner pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

**Article 4 :**

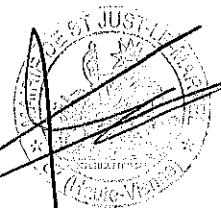
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just le Martel, le 20 juillet 2020.

**Le Maire,**

**Joël GARESTIER**



- Transmis au représentant de l'Etat le 31/07/2020
- Publié le 31/07/2020

